

*PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DES BOUCHOUX  
du 10 octobre 2025*

**Présents :** Benoît COLLIN, Sylvain DIONNET, Jérôme GRENNARD, Philippe HERNANDEZ Isabelle HEURTIER, Jean-Marc HENROTTE, Karine JEANTET-PROST Pascale LOMBARD Claude PERRIER-CORNET Michaël PONCET

**Secrétaire de séance :** Claude PERRIER-CORNET

**Excusés :** Néant

**Ordre du jour :**

Délégations données au maire : attribution logement n°21

Approbation des procès-verbaux des 11 juillet 2025 et 19 septembre 2025

- Tarifs assainissement collectif
- Déneigement hiver 2025/2026
- Réfection voirie rue de la Millière

Questions diverses :

- Points sur les commissions
- Motion pour le maintien de la « ligne des hirondelles »

Informations diverses :

**Ouverture de la séance à 19h05**

Le maire demande de rajouter 1 point à l'ordre du jour : la fixation des tarifs de location de terres agricoles

Ce rajout à l'ordre du jour est accepté à l'unanimité des présents.

**Délégations données au maire : attribution logement n°21**

Suite au départ de Mme A. Félix le 31 septembre, le logement 21 situé 5 sur La Place a été attribué à Mme D. Roydor à partir du 1<sup>er</sup> octobre.

## Approbation du procès-verbal du 11 juillet 2025

Le PV du 11 juillet est approuvé sans remarque avec 1 abstention (Claude PERRIER-CORNET abst le 11).

## Approbation du procès-verbal du 19 septembre 2025

Dans le point concernant la démission de Mme Anne MICHAMBLE, Sylvain DIONNET et Benoît COLLIN demandent que soit inscrit qu'ils insistent sur le travail qu'elle a fait pour le conseil et particulièrement pour la commission AFET

Benoît COLLIN demande des corrections dans le point concernant le Bail Rural environnemental : POINT 3.4 : chimique n'a pas été enlevé

Article 5 : on a ajouté : contrôle annuel

Faute orthographe : réflexion sur la charte et non chartre

Le PV du 19 septembre est approuvé à l'unanimité avec les remarques citées précédemment.

## 1– Tarif assainissement collectif

Jérôme GRENARD rappelle comment sont fixés actuellement les tarifs et suite aux travaux d'assainissement, il convient de délibérer pour fixer les montant de la redevance et de la taxe d'assainissement pour l'assainissement collectif

Michaël PONCET demande si on va rentrer dans nos frais si on reste sur les tarifs actuels

Jérôme GRENARD précise que, si le transfert de compétences à la Communauté des Communes se fait, il faudrait arriver à un montant de 3,40 à 3,76 € d'ici 2036.

Jérôme GRENARD dit qu'il est proposé de fixer la redevance à 120 € et à 2,50 €/m<sup>3</sup>

Le débat porte sur le coût de l'eau. Il est rappelé que les factures d'eau payées par les personnes qui sont raccordées au réseau d'eau potable et à l'assainissement collectif sont composées de 2 parties : abonnement à l'eau et prix de l'eau consommée au m<sup>3</sup> + abonnement à l'eau usée et prix de l'eau traitée au m<sup>3</sup>, la facture totale étant basée sur l'eau consommée

Sylvain DIONNET précise que l'augmentation d'un euro ne solutionnera pas l'équilibre du budget mais y contribuera.

Benoît COLLIN donne l'exemple de quelqu'un qui consomme 40 m<sup>3</sup> et paie actuellement 150 €, avec la proposition il passera à 220 €

Jérôme GRENARD propose, pour clarifier, que pour la fin octobre soit faite une présentation des comptes de l'assainissement.

Ayant entendu l'exposé du maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide de fixer la redevance à 120 € et la taxe à 2,50 le m<sup>3</sup> d'eau.

## 2– Déneigement hiver 2025/2026

Jérôme GRENARD explique qu'il y a 2 options, soit avec un chauffeur saisonnier soit en prenant l'entreprise AATP qui propose un forfait pour la totalité de la saison à 6 000 €, pour faire un circuit quels que soit le nombre d'heures fait.

La commission doit encore travailler pour comparer les propositions et la décision sera prise au prochain conseil.

## 3– Réfection voirie Rue de la Millière

Il s'agit de la réfection en grave bitume obligatoire suite aux travaux d'assainissement. C'est l'avenant n°2 (53 733,15 HT) qui a été refusé par le conseil du 16 juin 2025

Le SIDEC accepte de payer 2 899,84 € qui est en lien avec le seuil de dépassement pour compenser l'oubli dans le marché mais ce n'est pas considéré comme une faute professionnelle et non pris en charge par les assurances

Jérôme GRENARD précise que la route devient dangereuse et qu'on est obligé de le faire.

La majorité du conseil pense que cela doit être fait mais qu'il faut continuer le travail de négociation pour trouver une solution plus favorable pour la commune

Jean-Marc HENROTTE suggère de chercher dans les devis, notamment pour la Rue du Chalet si la commune n'a pas déjà payé une partie de cette somme.

Après délibération, le conseil annule la délibération interdisant au maire de signer l'avenant n°2 et accepte que le maire signe l'avenant n°2 et commande les travaux

par 8 voix pour, 1 voix contre (Jérôme GRENARD) et 1 abstention (Isabelle HEURTIER).

#### 4– Fixation du prix de fermage dans le cadre des baux ruraux signés par la commune

Isabelle HEURTIER explique comment sont calculés les prix de fermage. Il est proposé un tarif à 18 € / ha / an ce qui donnera un tarif de 12,60 € pour un BRE qui bénéficie d'un abattement de 30%. Ce prix sera revalorisé annuellement en suivant les indices officiels : L'indice national des fermages s'établit pour 2025 à 123,06 pour 2025.

Après délibération, le conseil décide de fixer le tarif de location de terre agricole à 18 €/ha/an à l'unanimité des présents

#### Questions diverses :

##### - Point sur les commissions

- **Voirie** : demande de Jean ACKERMANN pour que la commune participe au passage du casse-caillou sur le chemin rural qui arrive chez lui. Il fera le reste des travaux à sa charge. Demande acceptée
- **Bâtiments** : Une déclaration de sinistre a été faite auprès de Groupama car de nombreux carreaux se décollent à la salle polyvalente. Il faudra peut-être faire marcher la décennale. Appartement 22 : les fenêtres sont en commande
- **Assainissement** : Retards répétés et systématiques de l'entreprise Goyard.

En réunion de chantier, il est apparu l'obligation de mettre en eau les bassins pour tester l'étanchéité. Pour cela il faut remplir les bassins de 200m<sup>3</sup> d'eau durant 3 semaines. On attend que l'agence de l'eau confirme par courrier avec le texte officiel de référence.

Une solution proposée par Jérôme GRENARD pour ne pas gaspiller de l'eau potable serait de profiter de la vidange du réservoir de la Pesse.

L'entreprise Goyard est mise en demeure depuis le 15/08 et doit payer des pénalités.

Suite aux travaux de la Rue de l'Abattoir pour le bassin village Sud, les eaux pluviales ont raviné l'empierrement du chemin, il faut refaire la canalisation des eaux pluviales : coût prévisionnel de 17 000€

« Nota ; Michaël PONCET quitte le conseil à 21h »

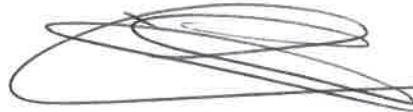
- **AFET** : Autorisation de la commune pour couper 2 hêtres vers le Pré Millet, parcelle 11 pour permettre le débardage de bois.

## Informations diverses :

- Motion pour la ligne des hirondelles : sera proposée au prochain conseil
- Courrier de Florence Henriot Colin pour un dépôt de pain dans le hall du bâtiment de la poste
- Un chien s'est fait écraser par un véhicule de DG Carrelage autour de la salle polyvalente. Un rappel sera fait auprès de l'entreprise pour que les véhicules circulent moins vite.
- Prévoir dans les agendas la participation à la cérémonie du 11 novembre.
- Rappel aux commissions et associations de livrer leurs articles pour le bulletin municipal pour le 20 novembre.

Prochain conseil vendredi 21 novembre à 19h00

**La séance est levée à 21h30**

Le Maire Jérôme GRENARD	Le secrétaire Claude Perrier-Cornet
	

*Procès-verbal approuvé le*